

« A.B.F. Michel BRIANT »
Société à responsabilité limitée
Au capital de 16 000 €
Siège social : Zone Industrielle du Joncheray - Route de Mamers
72400 LA FERTE-BERNARD
439 434 218 R.C.S. LE MANS

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 novembre 2009**

L'AN DEUX MIL NEUF
Le Lundi 30 novembre,
A 19 heures, au domicile du gérant,

Monsieur Michel BRIANT, demeurant 11, rue Edouard Fournier 61260 CETON,

Associé unique de la société « A.B.F. Michel BRIANT »,

A pris les décisions suivantes :

- Démission de ses fonctions de gérant,
- Nomination d'une gérante non associée,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique déclare qu'il n'entend plus exercer ses fonctions de gérant au sein de la société à compter de ce jour.

L'associé unique nomme en ses lieu et place, à compter de ce jour, Madame Martine BRIANT, demeurant 11 rue Edouard Fournier à CETON (61260).

Madame Martine BRIANT exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Madame Martine BRIANT, intervenant aux présentes accepte ses fonctions, déclare n'être frappée d'aucune des interdictions ou déchéances édictées par loi déclare accepter ses fonctions.

MB

MB

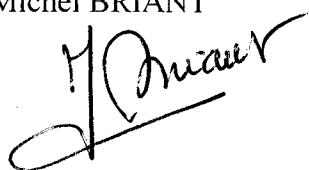
Elle pourra prétendre sur justificatifs au remboursement de ses frais de déplacement et de représentation.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé unique
Michel BRIANT



Martine BRIANT (*)

Bon pour acceptation des fonctions de gérante


« Bon pour acceptation des fonctions de gérante »